

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 5 juin 2017, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette		
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Joël Jutras, est absent à cette séance.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2017-06-2093)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

21. a) *Horaire de la St-Jean : Présentation des activités*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
3. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement au 31 mai 2017
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 mai 2017
4. Avis de motion : Règlement numéro **535-17** abrogeant le règlement numéro 446-12 et décrétant les normes relatives au prélèvement des eaux et leur protection
5. Adoption : Deuxième projet de Règlement **534-17** amendant le règlement de zonage 382-05 modifiant les normes relatives aux bâtiments accessoires afin de permettre la construction de poulaillers urbains
6. F.Q.M. : Inscription des membres du conseil au Congrès annuel, au montant de 873,81 \$ taxes incluses, les 28, 29 et 30 septembre 2017
7. Adoption de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations*
8. Octroi de contrat pour les travaux de construction du nouvel hôtel de ville à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 629 500 \$, plus taxes
9. Autoriser le versement pour la contribution de la municipalité au déficit 2016 de l'Écocentre au montant de 1 451,97 \$
10. Autoriser le paiement de la facture d'arpentage émise par Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre, pour le relevé topographique du terrain pour la construction des nouveaux bureaux municipaux, au montant de 3 922,03 \$, taxes incluses

11. Vallières Asphalte : Autoriser les travaux de revêtement mécanisé sur le chemin du Sanctuaire (devant le centre sportif) et à l'intersection du chemin du Sanctuaire et du boulevard Saint-Joseph Ouest, pour un montant de 1 609,65 \$
12. Autoriser les travaux d'électricité au centre sportif, au garage municipal et dans la salle municipale par Jocelyn Trinque, électricien, au montant approximatif de 2 000 \$, taxes incluses
13. Clôtures Grantham enr : Autoriser les travaux d'installation d'une clôture en maille de fer au garage municipal, au montant de 3 421,66 \$, taxes incluses
14. Demande à l'entreprise TC-Média afin de retirer les boîtes aux lettres publi-sac dans le secteur résidentiel du périmètre d'urbanisation
15. Autoriser l'achat de divers panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Martech, au montant total de 535,78 \$, taxes et livraison incluses
16. Autoriser les travaux d'enrochement dans la première courbe du 2^{ième} rang, pour un montant approximatif de 3 000 \$
17. Appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de déneigement 2017-2018
18. Autoriser l'achat de matériel pour le camp de jour pour un montant approximatif de 1 000 \$
19. Nommer le président, le vice-président et le secrétaire-archiviste du Comité consultatif en loisirs et culture
20. Adoption des comptes à payer
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-06-2094)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement au 31 mai 2017
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 mai 2017

(2017-06-2095)

4. Avis de motion : Projet de Règlement 535-17

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Line Fréchette, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 535-17 *abrogeant le règlement 446-12 et décrétant les normes relatives au prélèvement des eaux et leur protection*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2017-06-2096)

5. Adoption : Deuxième projet de Règlement 534-17

en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 afin de permettre la construction de poulaillers urbains

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à la construction d'un poulailler;

Attendu que la municipalité souhaite permettre l'arrivée des poules urbaines dans la municipalité;

Attendu que la municipalité souhaite réviser sa réglementation sur les bâtiments accessoires;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** du règlement numéro **534-17** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Ajout de l'article 5.4.23 et les suivants au règlement de zonage, l'article se lit comme suit :

5.4.23 Poulailler urbain

Les poulaillers urbains et les parquets extérieurs sont autorisés, à titre de construction accessoire, aux classes « h1 (unifamiliale) », « h2 (multiplex) », « h3 (multifamiliale) » jusqu'à concurrence de 4 logements de structure isolée, jumelée et contigüe et « h4 (maison mobile) »

Un seul poulailler urbain et un seul parquet extérieur sont autorisés par terrain.

5.4.23.1 Implantation et construction d'un poulailler

L'implantation d'un poulailler urbain est permise dans les cours latérales et arrière seulement. Un poulailler peut aussi être aménagé dans une cour avant d'un terrain d'angle aux conditions suivantes :

- Que le poulailler urbain soit aménagé à l'intérieur d'une remise;
- Que la remise qui contient le poulailler urbain respecte les dispositions sur les remises de l'article 5.4.4 alinéa c).

La construction et l'implantation d'un poulailler urbain doit respecter les exigences suivantes :

- a) Tout poulailler urbain et tout parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain et de 30 mètres d'un puits.
- b) Un poulailler urbain peut-être aménagé à l'intérieur d'une remise bien ventilée et éclairée à la condition que le parquet extérieur soit accessible directement et qu'il se situe dans la cour arrière ou latérale.
- c) La hauteur maximale pour un poulailler urbain est fixée à 2 mètres.
- d) La superficie maximale du poulailler urbain et du parquet extérieur est fixée à :
 - Pour les terrains de moins de 1500 mètres carrés :
 - 5 mètres carrés;

- 2 mètres carrés pour le poulailler lorsqu'il est aménagé à l'intérieur d'une remise;
- Pour les terrains de 1500 mètres carrés et plus :
 - 10 mètres carrés;
 - 4 mètres carrés pour le poulailler lorsqu'il est aménagé à l'intérieur d'une remise.
- e) Aucune enseigne ne peut être installée pour identifier l'activité de garde de poules pondeuses;
- f) Dans le cas où la garde de poules pondeuses cesse, le poulailler urbain et le parquet extérieur doivent être démantelés;

Article 3

Au chapitre 10 du règlement de zonage numéro 382-05, à l'index terminologique, est rajouté les définitions « PARQUET EXTÉRIEUR » « POULAILLER URBAIN » « POULE PONDEUSE » dont la définition se lit comme suit :

PARQUET EXTÉRIEUR : Petit enclos extérieur, attenant à un poulailler ou à un poulailler urbain, entouré d'un grillage sur chacun des côtés et au-dessus dans lequel les poules peuvent être à l'air libre tout en les empêchant d'en sortir

POULAILLER : Bâtiment d'élevage servant à la garde des poules.

POULAILLER URBAIN : Bâtiment d'élevage servant à la garde des poules sur une propriété à caractère résidentiel abritant un maximum de 5 poules.

POULE PONDEUSE : Oiseau femelle de basse-cour de la famille des gallinacés aux ailes courtes et à petite crête, qu'il soit adulte ou poussin.

Article 4

Les alinéas e) et g) de l'article 5.3 du règlement de zonage est modifié comme suit :

- e) La superficie total des bâtiments accessoires ou constructions accessoires ne peut excéder plus de 8 % de la superficie du terrain, font exception à ces normes les bâtiments accessoires situés sur des terrains supérieurs à 3 000 m² en territoire agricole (A);
- g) Il est permis l'implantation d'un seul bâtiment ou d'une seule construction accessoire de chaque type par terrain, font exception à cette norme les terrains situés en territoire agricole d'une superficie supérieur à 3 000 m²;

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

(2017-06-2097)

6. F.Q.M. : Inscription des membres du conseil au Congrès annuel, au montant de 873,81 \$ taxes incluses

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel, les 28, 29, 30 septembre 2017, à Québec;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, à s'inscrire au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 873,81 \$, taxes incluses.

Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2098)

7. Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations

Attendu que la municipalité souhaite adopter une politique de capitalisation afin de faciliter la gestion des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter la *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations* tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2099)

8. Octroi de contrat pour les travaux de construction du nouvel hôtel de ville

Attendu que la résolution numéro 2016-12-1944 donnant le mandat à la firme Faucher Gauthier, architectes pour les plans et devis pour la construction d'un nouvel édifice municipal sur le terrain de l'ancienne église;

Attendu que la municipalité a reçu les cinq (5) soumissions suivantes :

<u>Compagnie</u>	<u>Prix (avant taxes)</u>
Deshaies et Raymond Inc.	629 550 \$
SG Construction	629 900 \$
Le Groupe Drumco Construction Inc.	669 880 \$
Construction Bugère Inc.	711 800 \$
Groupe Collette Inc.	777 631 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Deshaies et Raymond Inc., au montant de 629 550 \$, avant taxes pour la construction d'un nouvel édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2100)

9. Autoriser le versement pour la contribution de la municipalité au déficit 2016 de l'Écocentre, au montant de 1 451,97 \$

Attendu que la MRC de Drummond demande une contribution aux municipalités pour rembourser la dette de l'Écocentre en 2016;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le versement à la MRC de Drummond pour combler le déficit de l'Écocentre en 2016, au montant de 1 451,97 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2101)

10. Autoriser le paiement de la facture d'arpentage émise par Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre, pour le relevé topographique du terrain pour la construction des nouveaux bureaux municipaux, au montant de 3 922,03 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité a procédé à des travaux d'arpentage pour la construction des nouveaux bureaux municipaux sur le terrain de l'ancienne église;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement à M. Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre, pour le relevé topographique du terrain pour la construction des nouveaux bureaux municipaux, au montant de 3 922,03 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2102)

11. Vallières Asphalte Inc. : Autoriser les travaux de revêtement mécanisé sur le chemin du Sanctuaire, pour un montant de 1 609,65 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a demandé une soumission, de gré à gré, auprès de la compagnie Vallières Asphalte Inc. pour des travaux de revêtement mécanisé;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser la compagnie Vallières Asphalte Inc. à procéder aux travaux de revêtement mécanisé sur des endroits identifiés sur le chemin du Sanctuaire, au montant de 1 609,65 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2103)

12. Autoriser les travaux d'électricité au centre sportif, au garage municipal et dans la salle municipale par Jocelyn Trinqué, électricien, au montant de 1 494,68 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité souhaite procéder à diverses mises à niveau de ses installations électriques;

Attendu que les ventilateurs de la salle municipale sont défectueux et que ceux-ci doivent être changés;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser M. Jocelyn Trinqué, électricien, à effectuer les travaux d'électricité au centre sportif, au garage municipal et dans la salle municipale pour un montant de 1 494,68 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2104)

13. Clôtures Grantham Enr. : Autoriser les travaux d'installation d'une clôture en maille de fer au garage municipal, au montant de 3 421,566 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité désire installer une clôture entourant le terrain du garage municipal;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser les travaux d'installation d'une clôture en maille de fer au garage municipal, au montant de 3 421,566 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2105)

14. Demande à l'entreprise TC-Média de retirer les boîtes aux lettres publi-sac dans le secteur résidentiel du périmètre d'urbanisation

Attendu que la municipalité souhaite voir retirer les boîtes aux lettres destinées aux publicités afin d'améliorer le paysage visuel dans le périmètre d'urbanisation;

Attendu que la municipalité, dans un souci de respect de l'environnement, souhaite voir ces publicités distribuées seulement aux propriétaires intéressés à les recevoir et ainsi éviter leur dispersion dans l'environnement;

Attendu les discussions intervenues entre le responsable de cette demande, l'entreprise TC-Média et la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de demander à la compagnie TC-Média de retirer les boîtes aux lettres destinées aux publicités et appartenant à l'entreprise TC-Média dans le secteur résidentiel du périmètre d'urbanisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2106)

15. Autoriser l'achat de divers panneaux de signalisation auprès de la compagnie Martech Inc., au montant total de 535,78 \$, taxes et livraison incluses

Attendu que la municipalité a procédé à une inspection des panneaux de signalisation installés sur le territoire;

Attendu que certains panneaux sont très endommagés ou tout simplement manquants;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation auprès de la compagnie Martech Inc., au montant de 535,78 \$, taxes incluses, pour mettre à niveau la signalisation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2107)

16. Autoriser les travaux d'enrochement dans la première courbe du 2^{ème} rang, pour un montant approximatif de 3 000 \$

Attendu que la municipalité désire procéder à des travaux d'enrochement sur la première courbe située sur le 2^{ème} Rang ;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les travaux d'enrochement dans la première courbe du 2^{ème} rang, pour un montant approximatif de 3 000 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2108)

17. Appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de déneigement 2017-2018

Attendu que la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de déneigement pour la saison 2017-2018;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois entrepreneurs possédant la machinerie et les compétences pour effectuer les travaux de déneigement et d'entretien des routes pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2109)

18. Autoriser l'achat de matériel pour le camp de jour pour un montant approximatif de 1 000 \$

Attendu que la municipalité désire se procurer du matériel pour les enfants du camp de jour pour la saison estivale 2017;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à se procurer le matériel nécessaire pour les activités du camp de jour, pour un montant budgétaire approximatif de 1 000 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, M. Jocelyn Brière, se retire de la discussion pour le point suivant.

(2017-06-2110)

19. Nommer le président, le vice-président et le secrétaire-archiviste du Comité consultatif en loisirs et culture

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 532-17 concernant l'implantation d'un comité consultatif en loisirs et en culture;

Attendu que la municipalité doit nommer un président, un vice-président et un secrétaire-archiviste pour siéger sur ce comité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de nommer les personnes suivantes :

Au poste de président :	M. Daniel Nadeau
Au poste de vice-présidente :	Mme Geneviève Brière
Au poste de secrétaire-archiviste :	Mme Kathy Gagné

Il est également résolu de déterminer le terme de chacun des membres de la façon suivante :

1 an : Mme Nancy Letendre, M. Joël Jutras, Mme Line Fréchette et Mme Vicky Plante
2 ans : M. Daniel Nadeau, Mme Geneviève Brière, Mme Kathy Gagné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-06-2111)

20. Adoption des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoir	2 370,69 \$
Salaires nets payés en mai 2017	20 037,87 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	129 407,57 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 5 juin 2017	114 341,74 \$
Total des dépenses au 5 juin 2017 :	266 157,87 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 juin 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Varia

(2017-06-2112)

21. a) Horaire de la Fête de la St-Jean : Présentation des activités

La conseillère, Mme Nancy Letendre, présente l'horaire ainsi que les activités qui se tiendront lors de la fête de la St-Jean, le 23 juin 2017, au terrain de balle situé au 730, chemin du Sanctuaire.

22. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Demande d'un voyage de pierres 0-3/4 à l'extrémité du boulevard St-Joseph Ouest
- Déclaration de droits acquis à la CPTAQ pour le terrain de l'église
- Implantation d'un garage de mécanique sur la rue Lionel
- Travaux de voirie prévus sur la rue Joseph et développement résidentiel
- Feu à ciel ouvert
- Appels d'offres pour la construction des nouveaux bureaux
- Horaire de la Fête nationale en cas de pluie
- Futur lieu de culte
- Future salle du conseil
- Période de questions

23. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre de lever la séance du conseil, à 20 heures et 10 minutes.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

